

# Quiz juridique de la Zad du Carnet

Le quiz est pensé pour des personnes ayant déjà lu quelques ressources sur la garde à vue.

Q1 : Quels sont les éléments à donner quand des forces de l'ordre te demandent ton identité ?

Q2 : En garde à vue, qui décide de la prolongation de la garde à vue de 24h à 48h ?

Q3 : Sur la base de quels éléments cette prolongation est-elle décidée ?

Q4 : Qui décide si une personne en garde à vue va passer en comparution immédiate ou non ?

Q5 : Pourquoi refuser la comparution immédiate ?

Q6 : En cas de refus de comparution immédiate, qui décide de la mise en détention provisoire ou d'un contrôle judiciaire en attendant le procès ?

Q7 : Quand est-on certain.e que l'on va passer en comparution immédiate ? Peut-on le savoir avant de manière sûre ?

Q8 : A quel moment peut-on désigner un autre avocat que l'avocat commis d'office pour nous représenter à la comparution immédiate ?

Q9 : Les policiers peuvent-ils te prendre en photo sans ton accord ?

Q10 : A-t-on le droit de refuser une perquisition ?

Q11 : La personne dont l'habitation est perquisitionnée est-elle obligée d'être présente pour que la perquisition ait lieu ?

Q12 : Combien de temps ont les forces de l'ordre pour montrer la réquisition de fouille d'un véhicule ?

Q13 : Les forces de l'ordre ont-elles le droit de fouiller un véhicule sans une réquisition de fouille de véhicules ?

Q14 : Lors d'un contrôle d'identité ou d'une garde à vue, les policiers ont-ils le droit de prendre en photo des personnes sans leur accord ?

Q15 : Que risques-tu si tu refuses de donner tes empreintes et de te laisser prendre en photo lors d'un contrôle d'identité ou d'une garde à vue ?

Q16 : Est-on obligé de donner son code pin de téléphone si des policiers nous le demandent ? Quels sont les risques si l'on refuse ?

Q17 : A quoi servent les garanties de représentation et quand sont-elles utiles ?

Q18 : Donner quatre exemples de garanties de représentation.

Q19 : Si ton portable est avec toi et que tu es interpellé.e, à quelles informations auront accès les forces de l'ordre ? Y a-t-il des choses dangereuses dedans ?

Q20 : Si les forces de l'ordre vous demandent votre ADN et que vous refusez, que risquez vous ?

Q21 : Quels sont les risques juridiques d'établir une fausse déclaration d'hébergement ou d'en utiliser une ?

Q22 : Quels sont les avantages à ne rien déclarer en garde à vue lors des procès-verbaux d'audition ?

Q23 : Que risque-t-on en cas de refus de décliner son identité quand les forces de l'ordre nous le demandent ?

Q24 : Que risque-t-on si l'on donne une identité imaginaire ou si on usurpe l'identité d'une personne existante ?

Q25 : Est-ce un délit de ne pas avoir de pièces d'identité sur soi ?

Q26 : Comment les flics procèdent-ils pour vérifier si une identité est imaginaire ?

Q27 : Peut-on refuser dans toutes les situations la signalétique (les photos et les empreintes) ?